



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

Comment régler
mes dépenses
en voyage
à l'étranger ?

Ce mini-guide vous est offert par :

Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville -
9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : juin 2017

SOMMAIRE

Comment préparer mon voyage ?	4
Quels moyens de paiement emmener ?	6
Avant de partir, que faire concernant ma carte bancaire ?	8
Faut-il me procurer des devises avant mon départ ?	12
Comment utiliser ma carte bancaire sur place ?	14
Combien coûte l'utilisation de ma carte à l'étranger ?	20
Comment payer en espèces sur place ?	24
Que faire à mon retour ?	28
Mes numéros utiles	31
Les points clés	32

INTRODUCTION

Vous partez en voyage à l'étranger pour des raisons privées ou encore professionnelles, vous aurez des dépenses à effectuer sur place. Quels moyens de paiement privilégier et quelles précautions prendre ? La réponse peut varier selon que le pays de destination est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone euro.

Comment préparer mon voyage ?

Toutes les dépenses préalables (voyage, chambre d'hôtel, location...) **peuvent en général être payées par carte bancaire ou virement** depuis la France. Ces paiements sont acceptés dans tous les pays. Des frais peuvent être prévus en cas de taux de change (hors zone euro).

En euro, au sein de l'Union européenne, le virement s'effectue au même prix qu'un virement en France en fournissant le code IBAN du bénéficiaire et éventuellement le code BIC de sa banque.

En cas de paiement par carte (et en fonction du type de carte), vous pouvez bénéficier de **services** particulièrement intéressants lors des voyages : **assistances** médicales (prise en charge, rapatriement...), **assurances** voyage (annulation ou interruption de voyage, garantie véhicule de location, perte de bagages...), etc.

Quels moyens de paiement emmener ?

Vous pouvez emmener espèces (en euros ou en devises selon le pays) et cartes bancaires.

Les cartes prépayées (parfois en devises) permettent de régler chez les commerçants et d'effectuer des retraits. Les cartes de paiement à autorisation systématique fonctionnent également à l'étranger, à condition que le terminal de paiement du commerçant puisse interroger le solde de votre compte.

i

Même en zone euro, votre chéquier ne vous sera pas utile car les chèques français sont rarement acceptés à l'étranger et occasionnent des frais. Laissez-le en sécurité chez vous. Quant aux chèques voyage, on n'en trouve quasiment plus en agence bancaire ni en bureau de change.

Que faire avant de partir avec ma carte bancaire ?

QUELQUES VÉRIFICATIONS

Informez votre conseiller bancaire de votre voyage. Il ne sera pas surpris de l'utilisation de votre carte à l'étranger. Vous éviterez ainsi le blocage de celle-ci pour une suspicion de fraude.

Vérifiez :

- **qu'elle est acceptée dans le pays de destination,**
- **sa date d'expiration.** La carte ne doit pas arriver à échéance au milieu de votre voyage. Si besoin, demandez un renouvellement anticipé pour partir avec une nouvelle carte. Le renouvellement peut être rapide, ne tardez pas trop néanmoins pour être sûr de recevoir la carte à temps.

- **les plafonds d'utilisation.** Votre carte est utilisable dans la limite d'un plafond (un montant pour les paiements, un montant pour les retraits), par opération et par montants cumulés sur les X derniers jours (« X jours glissant ») ou sur le mois courant. Ils doivent être adaptés à vos besoins sur place. Si nécessaire, demandez à votre conseiller leur relèvement. Il est parfois possible de le faire en ligne soi-même.
- **les assurances et assistances associées** à votre carte. Consultez les notices et prenez connaissance des garanties et des conditions de mises en œuvre.



Le plafond de retrait peut être différent selon que le retrait est effectué en France ou à l'étranger.

...ET DES COORDONNÉES À NOTER

Notez en dehors de votre portefeuille **les coordonnées utiles depuis l'étranger** pour pouvoir joindre :

- votre banque en cas de problème,
- les services d'assistance et d'assurance dont vous disposez (parfois en lien avec vos moyens de paiement),
- le service d'opposition, en cas de perte ou vol de votre carte.

et **le numéro à 16 chiffres de votre carte bancaire et sa date d'expiration.**

Faut-il me procurer des devises avant mon départ ?

Pour vous procurer des devises (monnaie locale), vous devez **changer des euros contre des billets du pays de destination.**

Toutes les devises ne sont pas accessibles en France, certaines ne sont en effet disponibles que dans leurs pays (roupie indienne, dinar tunisien...). Par ailleurs, certaines devises ne peuvent être achetées qu'en montant limité.

Vous pouvez obtenir les devises les plus courantes (dollar US, livre sterling, yen, etc.) **auprès des agences bancaires proposant ce service ou d'un bureau de change.**



i

Une pièce d'identité est demandée dès que le montant échangé dépasse 1 000 euros.

Comment utiliser ma carte bancaire sur place ?

UN USAGE FACILE

La carte bancaire est un moyen simple de **régler vos dépenses** à l'étranger et elle vous donne aussi **accès aux espèces** par les distributeurs de billets. Vous devez seulement vérifier que le distributeur de billets ou le commerçant affiche le même logo que sur votre carte (il s'agit du réseau d'acceptation de votre carte, différent du nom de votre banque).

L'usage de la carte à puce et donc la **saisie du code confidentiel** lors de la transaction se sont généralisés dans le monde. Toutefois, il peut encore vous être demandé de signer le reçu au lieu de composer votre code. Cela reste fréquent notamment aux États-Unis.



ATTENTION

Si vous laissez l'empreinte de votre carte en guise de « caution » (exemple : pour la location d'un véhicule), le montant viendra réduire votre plafond de paiement même s'il n'est pas débité.

N'oubliez pas que votre carte est utilisable

dans la limite d'**un plafond** pour les paiements et d'un plafond pour les retraits (cf. page 10) .

Si vous avez deux cartes bancaires, il peut être utile de les emmener toutes les deux (par exemple : une carte de retrait internationale et une carte de paiement). Veillez alors à ne pas les ranger au même endroit.



**AVANT D'ENGAGER
TOUTE DÉPENSE EN CAS
DE SINISTRE (ACCIDENT,
VOL DE BAGAGE...),
CONTACTEZ LES SERVICES
D'ASSISTANCE ET
D'ASSURANCE DONT VOUS
DISPOSEZ.**

LES PRÉCAUTIONS HABITUELLES

Ne perdez jamais votre carte de vue lors d'un paiement chez un commerçant. Si l'appareil à carte est sur un comptoir ou en arrière-boutique, suivez le commerçant et gardez votre carte à la main. **Tapez votre code à l'abri des regards.** Rangez votre carte en lieu sûr.

Si vous avez un doute sur un distributeur de billets (objet ou clavier suspect...), n'hésitez pas à l'indiquer au personnel de l'agence bancaire où se situe le distributeur et n'utilisez pas l'appareil si l'agence est fermée.



Votre carte est bloquée ou encore avalée par le distributeur de billets ? Contactez votre conseiller bancaire pour vérifier ce qu'il se passe. Son plafond est peut être atteint ou votre banque suspecte une fraude. Demandez un relèvement de plafond ou le déblocage de votre carte. Faites opposition si la carte a été avalée.

Combien coûte l'utilisation de ma carte à l'étranger ?

EN ZONE EURO

L'utilisation de votre carte se fait **aux mêmes conditions tarifaires qu'en France**. Le paiement est donc généralement gratuit tandis que les retraits peuvent être payants selon les conditions tarifaires en vigueur dans votre banque.



à noter

**AU SEIN DE L'ESPACE
ECONOMIQUE EUROPÉEN*,
UNE OPÉRATION
EFFECTUÉE EN EUROS
SE FAIT AUX MÊMES
CONDITIONS TARIFAIRES
QU'EN ZONE EURO.**

** Au 1^{er} janvier 2017, l'EEE est composé des 28 pays de l'Union européenne et l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège.*

HORS ZONE EURO

Des **commissions** et **frais de change** peuvent être facturés. Ils varient selon :

- la nature de l'opération (paiement ou retrait),
- votre type de carte,
- les conditions tarifaires de votre banque,
- l'existence d'éventuels accords entre votre banque et des établissements étrangers pour des retraits à leurs distributeurs de billets.

Ces frais figurent dans la brochure tarifaire de votre banque.

Comment payer en espèces sur place ?

Pour régler en espèces, vous utilisez **des euros ou des devises** locales en fonction du pays de destination. En principe, vous ne pouvez pas utiliser d'euros hors de la zone euro (sauf dans certains pays limitrophes ou dans les zones touristiques par exemple).

EN ZONE EURO

Quel que soit le pays de la zone euro, **vous pouvez utiliser indifféremment toutes les pièces en euros** (faces françaises ou d'un autre pays) **et tous les billets** (les deux faces sont communes).

Les usages varient d'un pays à l'autre : les billets de gros montant sont rarement acceptés par les commerçants en France, ils le sont volontiers en Allemagne. De même en Italie, la pièce de 1 centime d'euro risque d'être refusée par les commerçants.

HORS ZONE EURO

Vous pouvez changer vos euros **dans un bureau de change** (à l'aéroport par exemple) **ou** retirer des devises **en utilisant un distributeur de billets** acceptant votre carte (voir les logos affichés sur le distributeur).

Vous devez être vigilant sur les conditions tarifaires et vous méfier des propositions de change apparemment avantageuses effectuées dans la rue.



ATTENTION

Évitez de vous déplacer avec trop d'espèces sur vous.



à noter

UNE COMMISSION SERA PRÉLEVÉE À CHAQUE RETRAIT (VOIR PAGE 23), C'EST POURQUOI IL EST PRÉFÉRABLE DE PRIVILÉGIER UN RETRAIT DE GROS MONTANT PLUTÔT QUE PLUSIEURS DE PETITS MONTANTS.

Que faire à mon retour ?

Vous devez **suivre vos comptes** pour vérifier tous les achats effectués et réagir rapidement en cas d'anomalie.

Les opérations peuvent d'ailleurs être longues à apparaître, **veillez donc à garder la provision** suffisante sur le compte **le temps nécessaire**.

Il est possible de **changer les devises inutilisées auprès de votre banque ou d'un bureau de change**, excepté certaines devises qui doivent avoir été dépensées ou changées sur place avant votre retour. A défaut, gardez-les pour un prochain voyage.



à noter

LES OPÉRATIONS DE CHANGE DONNENT GÉNÉRALEMENT LIEU AU PAIEMENT D'UNE COMMISSION FIXE. LE PRIX DE CHANGE EST TOUJOURS PLUS CHER À L'ACHAT QU'À LA REVENTE.



MES NUMÉROS UTILES



Joindre mon agence bancaire :



Joindre mon service d'assistance :



Joindre mon assurance :



Faire opposition sur ma carte depuis l'étranger :



Numéro de ma carte bancaire :



Date d'expiration de ma carte bancaire :

LES POINTS CLÉS

RÉGLER MES DÉPENSES EN VOYAGE À L'ÉTRANGER



Prévenez votre conseiller bancaire de votre voyage à l'étranger



Notez les coordonnées des contacts utiles en cas de problèmes



La carte bancaire permet de payer et retirer de l'argent à l'étranger



Vous pouvez changer vos euros en devises avant de partir ou sur place



Au retour, suivez attentivement votre compte bancaire

